



**ELABORATION  
D'UNE CARTE  
COMMUNALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/57

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

*PRESENTS* : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

*EXCUSES* : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

*ABSENTS* : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

*Secrétaire de séance* : François PINATEL.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 2015/11 en date du 6 mars 2015 décidant l'élaboration d'une carte communale et n°2015/44 du 22 septembre 2015 acceptant la proposition de l'entreprise ALPICITE.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, seule la société ALPICITÉ, 05200 EMBRUN, avait répondu avec, pour rappel, une offre composée comme suit :

- Tranche ferme : diagnostic pour 17 400 € HT,
- Tranche conditionnelle : rédaction du document d'urbanisme pour 4 300 € HT.

La tranche ferme a été approuvée et notifiée en 2015.

Le diagnostic et les études ont été menés à terme, cependant la rédaction du document d'urbanisme communal a été mise en attente pour se conformer au Schéma de COhérence Territorial (SCOT), finalement arrêté en novembre 2018.

Monsieur le Maire propose de reprendre la rédaction de la carte communale en respectant le SCOT tel qu'il a été arrêté. Pour poursuivre cette mission, il y a lieu d'approuver la tranche conditionnelle du marché avec ALPICITE.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la poursuite de l'élaboration de la carte communale avec l'aide de la société ALPICITE selon le marché approuvé en 2015,

**NOTIFIE** la tranche conditionnelle de la proposition de 2015 de la société ALPICITÉ pour un montant total HT de 4 300 € HT, soit 5 060 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tout document nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

